

# RÉHABILITATION DES DIGUES DE LA PRESQU'ÎLE

UN PROJET D'INTÉRÊT  
COLLECTIF POUR  
SÉCURISER L'AVENIR  
DE NOTRE TERRITOIRE

DOSSIER DE CONSULTATION  
DES CITOYENS (28/09/2023)



## SOMMAIRE

- p. 3 La réhabilitation des digues, un projet de territoire**
- p. 4 La vulnérabilité de la presqu'île au risque inondation**
  - › Zoom sur le PAPI à l'échelle de l'estuaire de la Gironde
- p. 6 Le projet général de réhabilitation des digues**
  - › Zoom sur la stratégie GEMAPI de Bordeaux Métropole
- p. 8 Les lieux des travaux**
- p. 10**
  - › Saint-Vincent-de-Paul
  - › Ambès
  - › Saint-Louis-de-Montferrand
  - › Bassens
- p. 16 Le processus d'élaboration du projet**
- p. 17 La phase de consultation volontaire des citoyens**
  - › La place de la consultation dans le processus décisionnel
  - › Les modalités et le calendrier de la consultation
  - › Une charte de la participation pour améliorer la qualité des participations citoyennes de la Métropole



## LA RÉHABILITATION DES DIGUES, UN PROJET DE TERRITOIRE

Située au nord-est de la métropole, entre la Dordogne et la Garonne, la presqu'île d'Ambès se distingue du reste de la métropole par sa géographie unique.

Terre de marais, la presqu'île s'est développée au travers de l'activité viticole, puis de l'activité industrialo-portuaire, tout en préservant son environnement naturel.

Tournée vers l'avenir, la presqu'île et les communes d'Ambès, de Bassens, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Saint-Vincent-de-Paul doivent aujourd'hui être entrepreneurantes dans la prévention contre le risque inondation et la prise en compte des effets du changement climatique. Au cœur de la préservation de la presqu'île, les digues, vitales, constituent la première ligne de défense contre les aléas de la nature. Témoins de l'ingéniosité humaine, ces ouvrages aujourd'hui vieillissants ont besoin d'une réhabilitation à la hauteur des enjeux pour garantir la sécurité de la presqu'île, de ses habitants et de leurs biens. Le projet de réhabilitation des digues est donc plus qu'une simple opération de génie civil.

La réhabilitation des digues, portée par Bordeaux Métropole, est motivée par une ambition claire: renforcer la protection de notre territoire, tout en incitant chacun d'entre nous à prendre part à la responsabilité collective.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole, en lien avec les communes concernées, souhaite rencontrer les habitants du territoire et les riverains des digues dans le cadre d'une démarche de consultation volontaire.

Cette consultation citoyenne est une étape importante puisqu'elle doit permettre de:

- › présenter le projet aux habitants au stade actuel des études (objectifs du projet, caractéristiques générales, calendrier, etc.);
- › recueillir leurs observations, questions, suggestions et avis grâce à plusieurs rencontres participatives (cf. modalités en page 8);
- › identifier les ajustements possibles du projet. Ceux-ci seront explicités aux habitants dans un document de synthèse une fois la consultation clôturée.

### PRÉCISIONS SUR LE CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier présente une synthèse des informations connues en début de consultation (le 28 septembre 2023), c'est-à-dire issues des études dites d'avant-projet. Les études ultérieures fourniront des informations plus précises: elles pourront être présentées et débattues avec les citoyens lors de nouvelles phases de participation, notamment au moment de l'enquête publique (prévue pour 2024).

Le dossier constitue un socle pour le dialogue. Il met à la disposition du public une base commune d'informations. Chacun peut alors exprimer un avis et des contributions argumentés sur certains sujets de l'étude d'avant-projet, comme par exemple, la possibilité de clôturer les digues, l'ambiance paysagère, etc.

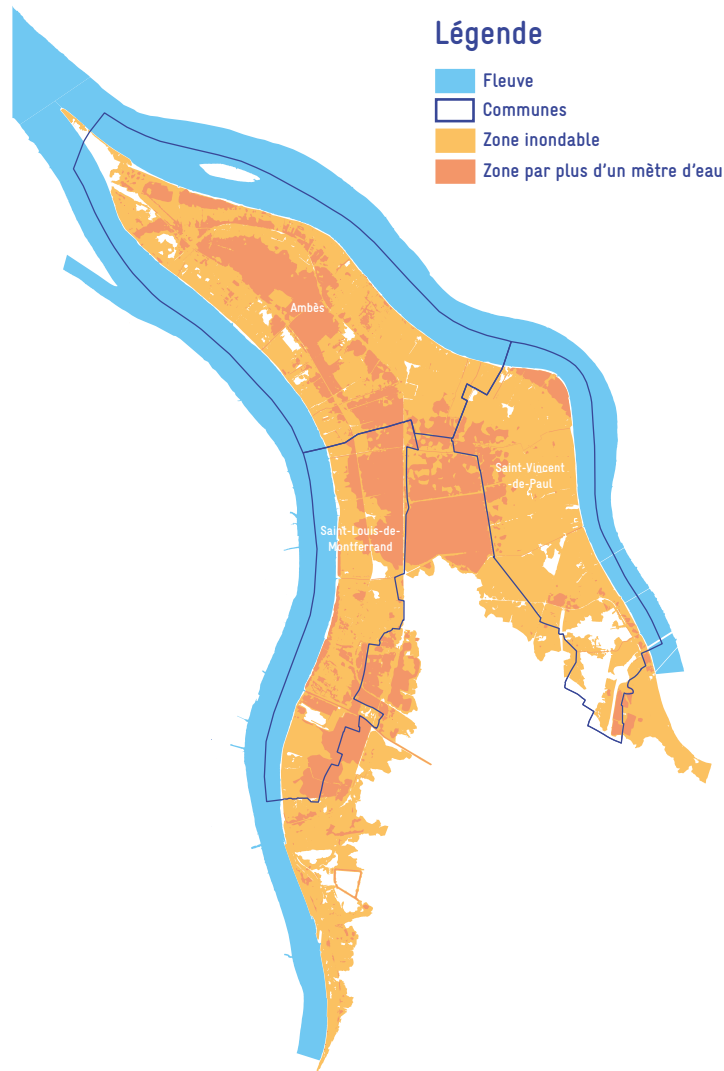
# LA VULNÉRABILITÉ DE LA PRESQU'ÎLE AU RISQUE INONDATION

Située à la confluence des deux fleuves Dordogne et Garonne, la presqu'île d'Ambès est un des territoires les plus vulnérables au risque inondation de la métropole bordelaise. Du fait de sa configuration en cuvette, elle est particulièrement exposée au phénomène d'inondations fluvio-maritimes, induit par les tempêtes venant de l'océan.

Le fonctionnement hydraulique de la Garonne et de la Dordogne en crue est extrêmement complexe. Il obéit à l'interaction de plusieurs paramètres, a priori indépendants, mais dont la combinaison peut entraîner des effets importants:

- › le débit de la Garonne et de la Dordogne, lié à la pluviométrie;
- › le vent (force et direction);
- › les coefficients de marée;
- › la surcote en mer, c'est-à-dire lorsque la cote de l'océan est plus élevée qu'habituellement pour un coefficient de marée donné. La surcote classique, causée ponctuellement par les dépressions atmosphériques, est aggravée par le réchauffement climatique, occasionnant une surcote permanente qui a vocation à augmenter: certains scénarios prévoient une augmentation d'un mètre d'ici à 2100.

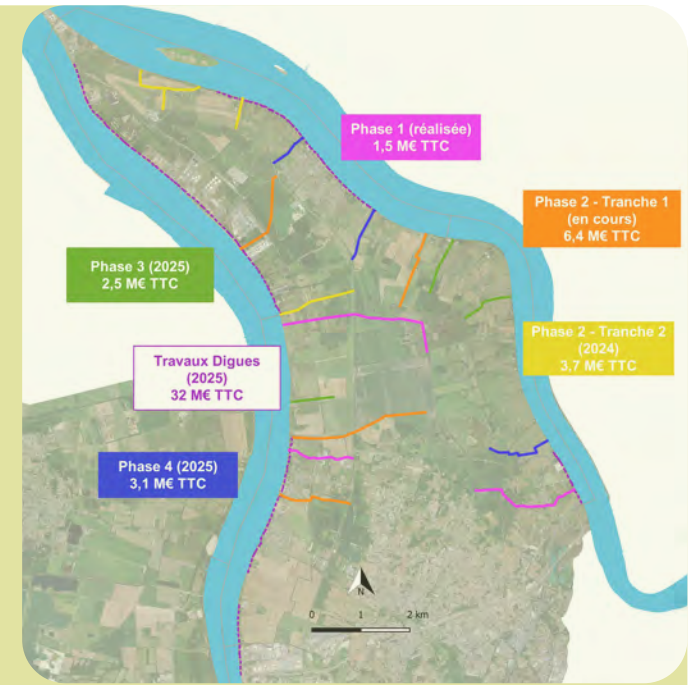
Zone inondable sur la presqu'île d'Ambès pour un événement de type Tempête 1999 + 20 centimètres de surcote en mer, en tenant compte des digues actuelles



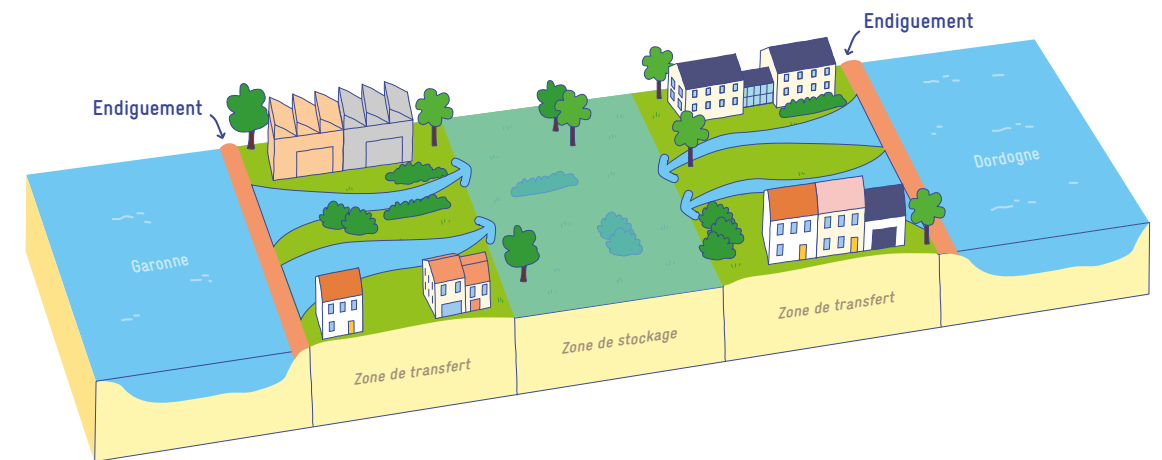
## ZOOM SUR LE PROJET DE RESTAURATION DES JALLES

Les inondations fluvio-maritimes peuvent intervenir sur plusieurs jours, à chaque marée haute. La vidange de la cuvette par le réseau des jalles est un paramètre clé dans la prévention du risque. La vulnérabilité aux inondations de la presqu'île d'Ambès est, en effet, liée à la capacité de vidange de cette cuvette. En effet, la restauration du réseau hydraulique des jalles fait partie intégrante du projet de protection. Un co-financement des investissements par l'État est prévu grâce au Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) coordonné, à l'échelle de l'estuaire de la Gironde, par le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST). Les travaux ont démarré en juillet 2023 et concernent 4 jalles pour cette année sur Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.

Les travaux prévus par le PAPI sur la presqu'île d'Ambès (source : Bordeaux Métropole)



Dynamique de débordement sur la presqu'île d'Ambès





# LE PROJET GÉNÉRAL DE RÉHABILITATION DES DIGUES

La presqu'île est un territoire entièrement protégé par des digues, totalisant 32 kilomètres d'ouvrages. Elles protègent le territoire singulier de la presqu'île, composé à la fois de marais, de secteurs d'habitations et de zones d'activité économique (avec notamment deux zones industrialo-portuaires) et d'une richesse écologique exceptionnelle. Or, ces digues datent des années 50 et sont aujourd'hui dans un état vieillissant; le risque de rupture est bien réel.

Le premier objectif du projet est d'améliorer la sûreté des digues:

- › en les rendant résistantes à la surverse (c'est-à-dire au possible débordement des eaux du fleuve par-dessus les digues qui peut parfois entraîner des dommages) et en réduisant le risque de rupture lors d'événements climatiques forts, lesquels sont susceptibles d'advenir plus fréquemment du fait du changement climatique;
- › en allongeant leur durée de vie et en corrigeant leurs défauts actuels: fissures, infiltration, érosion;
- › en réhabilitant ou en supprimant définitivement, quand ils ne sont plus utilisés, les ouvrages hydrauliques (c'est-à-dire les conduites) traversant les digues.

Le second objectif du projet est de permettre à Bordeaux Métropole d'accéder à ces ouvrages, de les entretenir et surveiller afin d'assurer leur pérennité. Le projet prévoit donc, dans les zones où la digue est éloignée de la route départementale, la création d'une piste d'entretien. La piste sera aménagée soit sur la digue, soit sur les berges côté fleuve. Elle ne sera accessible qu'aux services techniques en charge de l'entretien.

Lorsque la digue existante est en remblai, les travaux consisteront à la terrasser et à la reconstruire. Lorsque la digue est une murette, elle sera soit nettoyée et réparée (dans certains cas), soit reconstruite à neuf (dans d'autres secteurs).

Une attention particulière sera apportée à la préservation de la qualité écologique des berges, classées Natura 2000 (zones naturelles protégées au niveau européen) parce qu'elles abritent des espèces protégées comme l'angélique des estuaires.

Enfin, la digue se situant en majorité en domaine privé, le projet doit permettre l'accès de l'ouvrage par la collectivité en charge des travaux et de l'entretien. À ce stade des réflexions, le scénario envisagé consiste à créer une servitude au profit de Bordeaux Métropole (droit d'accès, de travaux et d'entretien) qui s'appliquerait à chaque propriétaire, sous réserve de la confirmation de l'État. Les conditions de la mise en œuvre de la servitude feront l'objet d'un dossier réglementaire spécifique pour lequel une enquête publique (c'est-à-dire une nouvelle phase de consultation des citoyens) est prévue au second semestre 2024.

Le bourg de Saint-Louis-de-Montferrand inondé en 2014 (source: Bordeaux Métropole)



## ZOOM SUR LA STRATÉGIE GEMAPI DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Le projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès s'inscrit dans une politique ambitieuse de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), adoptée par le Conseil de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2022: elle prévoit une mise en application sur 10 ans, pour un montant de 120 millions d'euros, sur l'ensemble de la Métropole.

La GEMAPI, un investissement pour l'eau (source: Bordeaux Métropole)

### La GEMAPI, un investissement pour l'eau !

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



La GEMAPI est mise en place pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Elle nécessite une solidarité de proximité amont/aval pour atteindre 2 objectifs :

- La préservation et l'amélioration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- La réduction de l'aléa, de la vulnérabilité et des risques inondation.



## LES LIEUX DES TRAVAUX

La commune d'Ambarès-et-Lagrave ne disposant pas de façade sur les fleuves, elle n'est pas directement concernée par les travaux des digues, mais elle bénéficiera indirectement de leurs effets.

### Le projet de réhabilitation concerne 17 kilomètres sur les 32 kilomètres de digues existants.

Pour autant, les 15 autres kilomètres protégeant des zones moins habitées ne sont pas abandonnés: les ouvrages actuels continueront à être entretenus et des travaux seront réalisés en fonction des besoins par Bordeaux Métropole.

Les digues, en enrochement, en terre ou sous forme de muret, protègent des secteurs d'habitation, des zones agricoles ou économiques sur toute la presqu'île d'Ambès



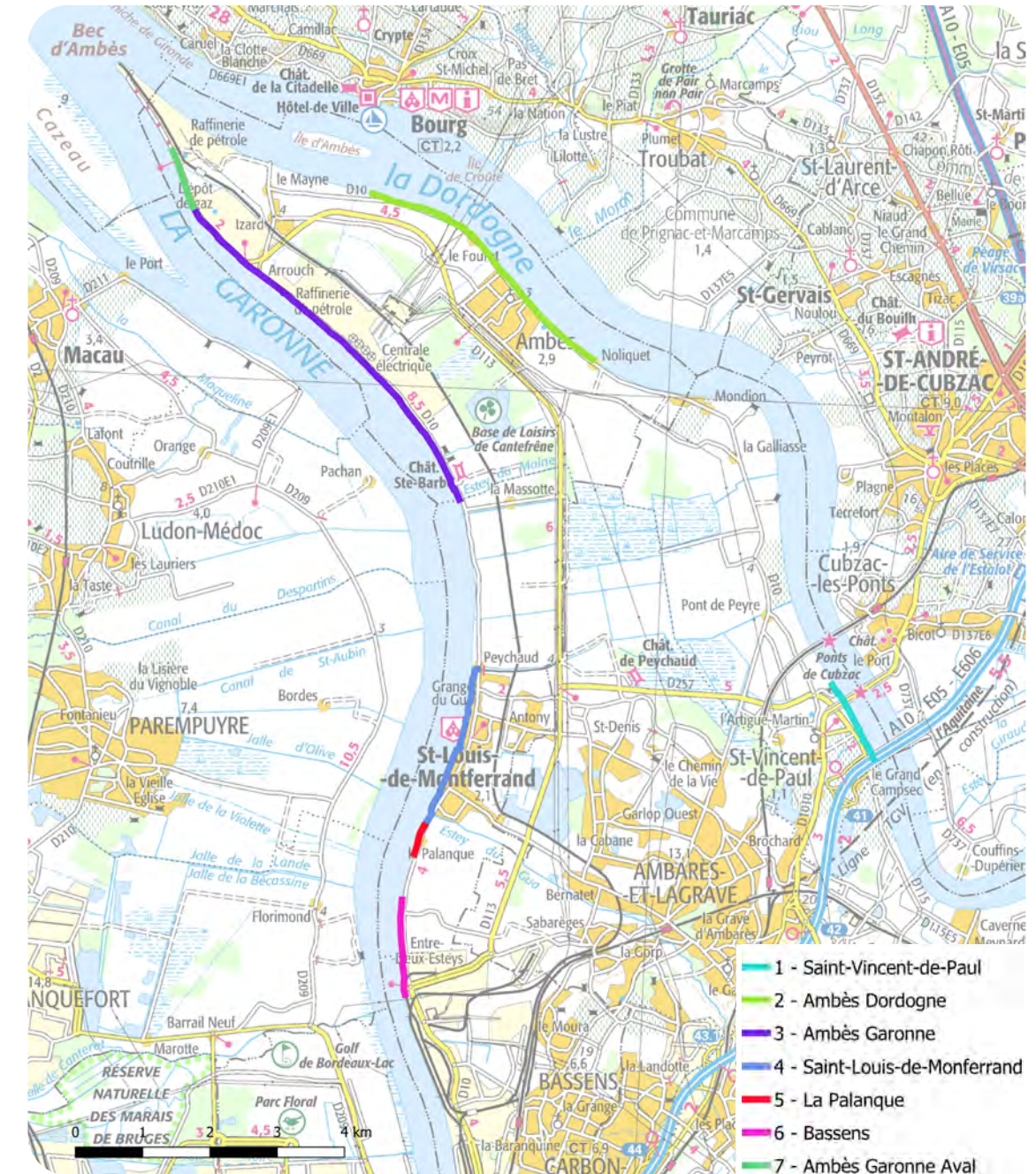
### Le projet concerne 17 kilomètres de digues, pour un montant prévisionnel de 35 millions d'euros.

Ces 17 kilomètres sont répartis en 7 secteurs discontinus, correspondant aux zones abritant le plus d'habitations et d'activités économiques sur la presqu'île, sur les communes d'Ambès, Bassens, Saint-Louis de Montferrand et Saint-Vincent de Paul.

- › Secteur 1: Saint-Vincent de Paul (linéaire de 1 246 mètres)
- › Secteur 2: Ambès Dordogne (linéaire de 4 154 mètres)
- › Secteur 3: Ambès Garonne (linéaire de 6 145 mètres)
- › Secteur 4: Saint-Louis-de-Montferrand (linéaire de 2 665 mètres)
- › Secteur 5: Bassens (linéaire de 1 434 mètres)
- › Secteur 6: La Palanque (linéaire de 509 mètres)
- › Secteur 7: Ambès Garonne Aval (linéaire de 900 mètres sous gestion du Grand port maritime de Bordeaux)

Les aménagements seront différents selon les secteurs: ils sont présentés ci-dessous.

Les 7 secteurs concernés par le projet de réhabilitation des digues (source: SETEC)





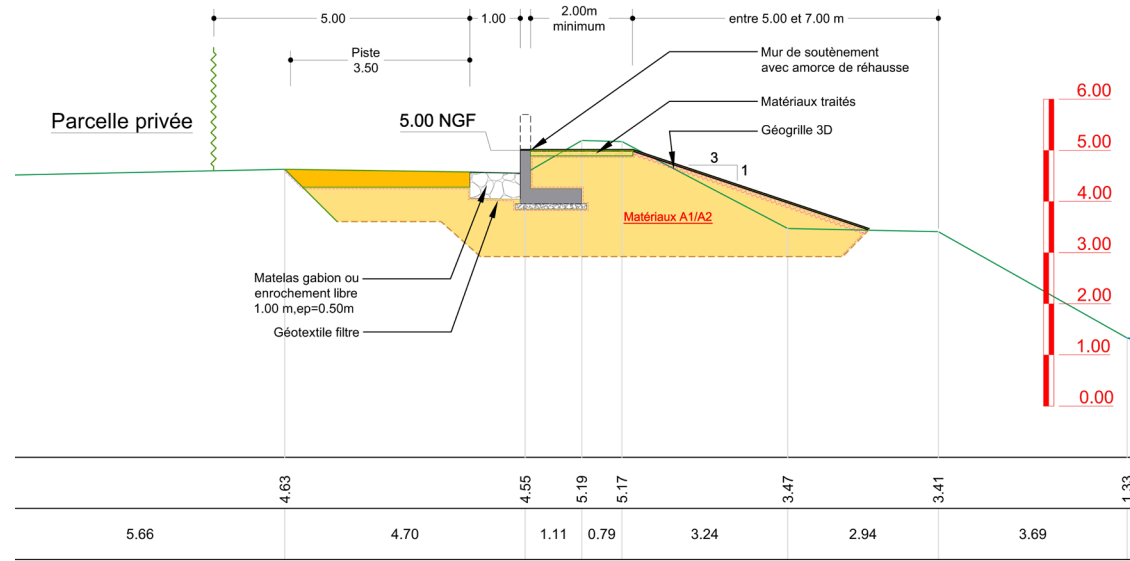
# N° 1 SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Secteur n°1  
1,2 kilomètres de digues concernés

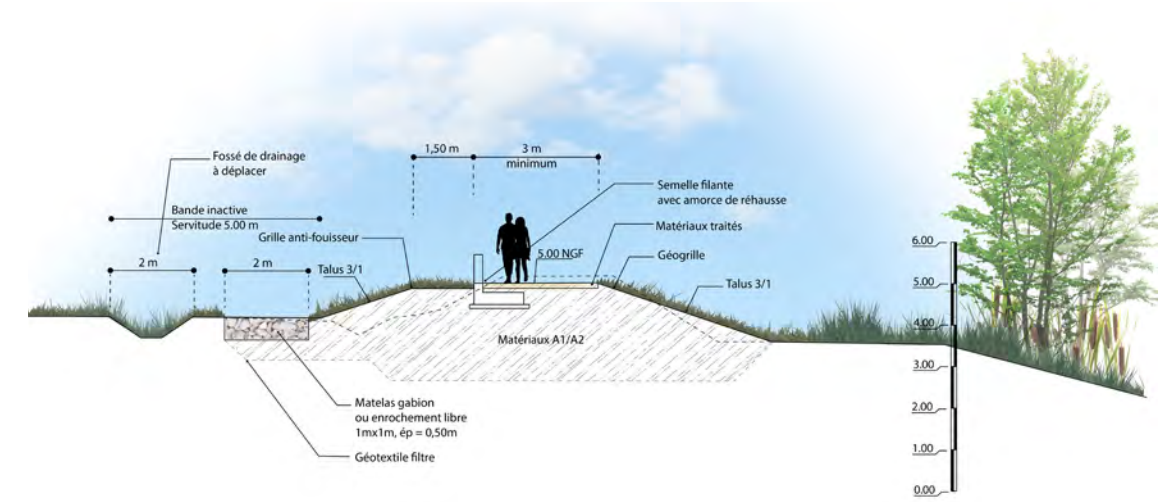


Le secteur de Saint-Vincent-de-Paul sera traité selon deux techniques, en fonction des lieux: soit un **talus de terre**, soit un **muret béton épaulé avec un remblai de terre** côté fleuve, c'est-à-dire qu'une digue en terre viendra renforcer le muret, en fonction de la proximité des habitations.

Coupe de principe du projet de muret béton épaulé avec un remblai de terre (source: SETEC)



Coupe de principe du projet de digue en remblai de terre (source: SETEC)



La digue actuelle (source: CLAP Atelier)



La digue actuelle dans le secteur n°1 (source: CLAP Atelier)



Principe du futur projet: un muret béton épaulé avec un remblai de terre (source: CLAP Atelier)



Principe du projet: une digue en remblai de terre (source: CLAP Atelier)





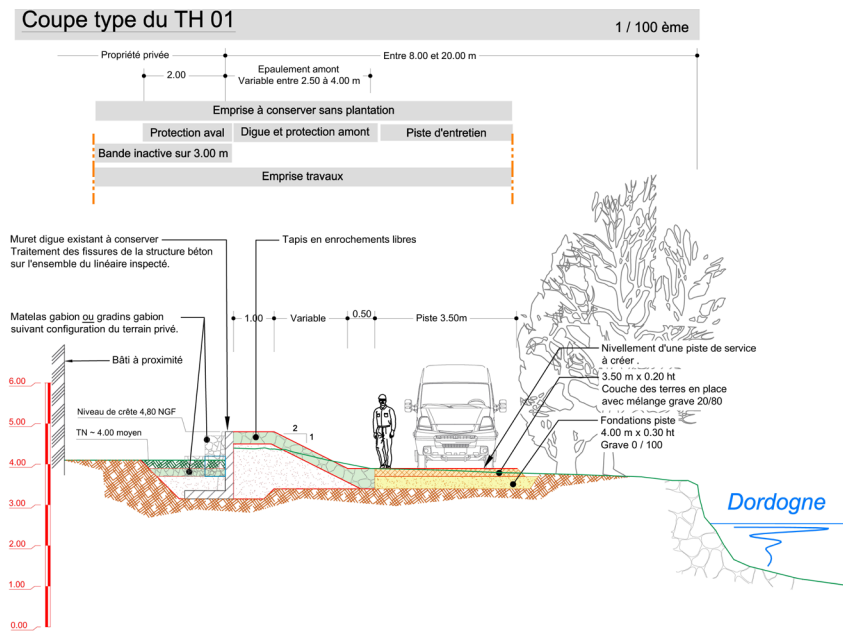
## N° 2 AMBÈS – DORDOGNE

➤ Secteur n°2  
4,2 kilomètres de digues concernés

La digue existante est constituée d'un muret. Les travaux viendront le renforcer côté berge (et non pas côté riverains) afin de limiter l'impact sur les bâtiments parfois très proches de la digue. Une piste sera également aménagée côté berge afin de limiter les nuisances pour les riverains. Seront également traitées les fissures du muret béton ainsi que la protection côté bâti (matelas gabion).



Coupe de principe du projet de reprise de la digue côté fleuve et côté riverains (source : SETEC)



La digue actuelle dans le secteur n°2 (source : CLAP Atelier)



Principe du projet: création d'une piste côté berge et mise en place d'enrochements (source : CLAP Atelier)



## N° 3 AMBÈS – GARONNE

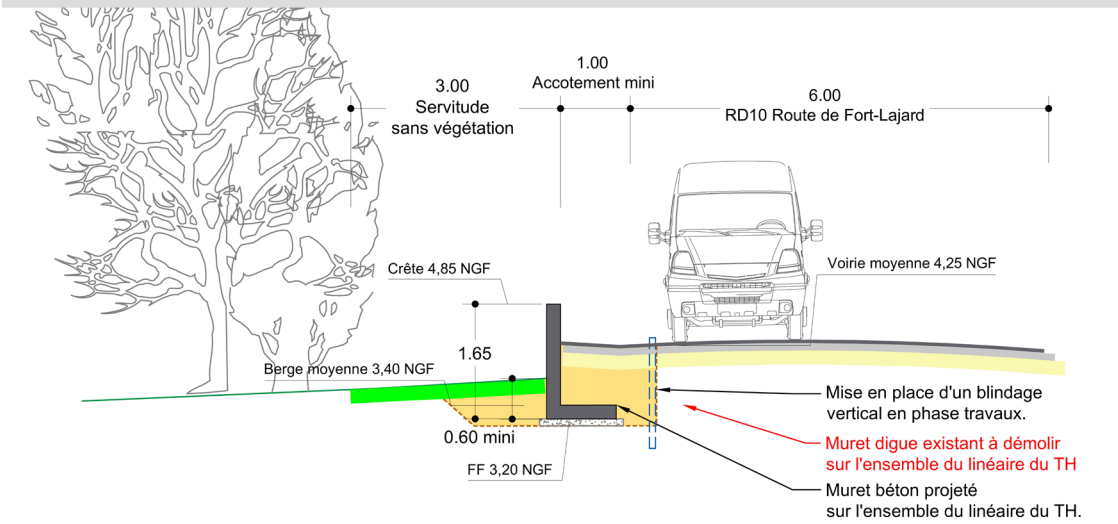
➤ Secteur n°3  
6,2 kilomètres de digues concernés

La digue existante est constituée, le long de la route départementale n°10, d'un muret que les travaux viendront démolir et reconstruire.



Coupe de principe du projet de reconstruction de la digue (source : SETEC)

### Coupe type du TH 02





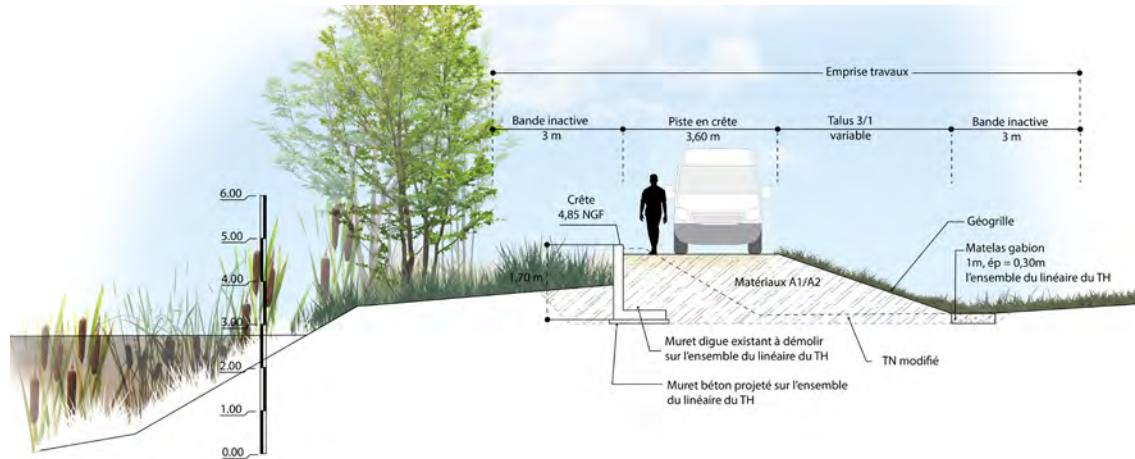
## N° 4 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

➤ Secteur n°4  
2,6 kilomètres de digues concernés

Actuellement, le secteur de Saint-Louis-de-Montferrand est constitué d'une digue en talus. Elle sera entièrement rasée et refaite à neuf, sous forme d'un muret béton épaulé avec un remblai de terre côté riverains.



Coupe de principe du projet de digue en béton épaulée d'un remblai de terre (source : SETEC)



La digue actuelle dans le secteur n°4 (source : CLAP Atelier)



Principe du projet : la digue en béton épaulée d'un remblai de terre (source : CLAP Atelier)



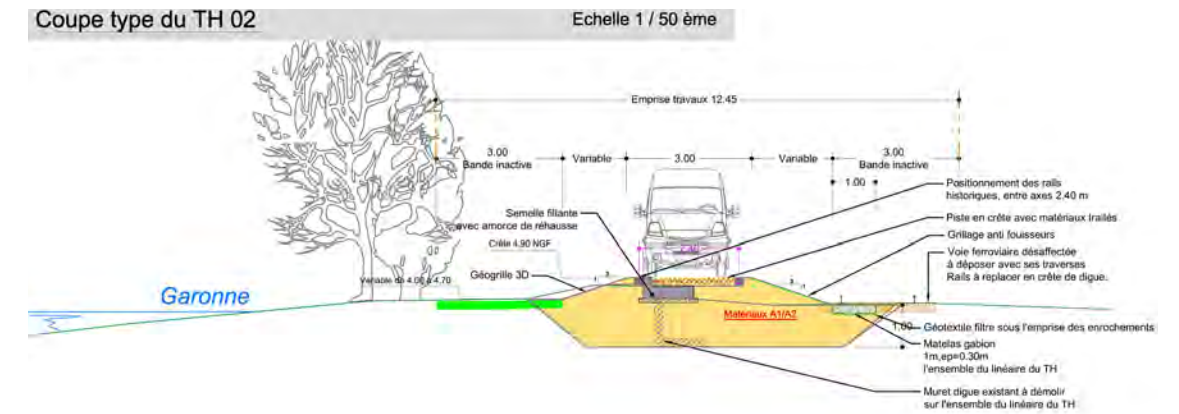
## N° 5 BASSENS

➤ Secteur n°5  
1,4 kilomètres de digues concernés

La digue actuelle est constituée d'un muret béton qu'il s'agira de démolir pour reconstruire une digue selon trois techniques différentes, en fonction des lieux: soit une digue en remblai, soit un muret épaulé avec un remblai de terre, soit un muret béton le long de la route départementale n°10.

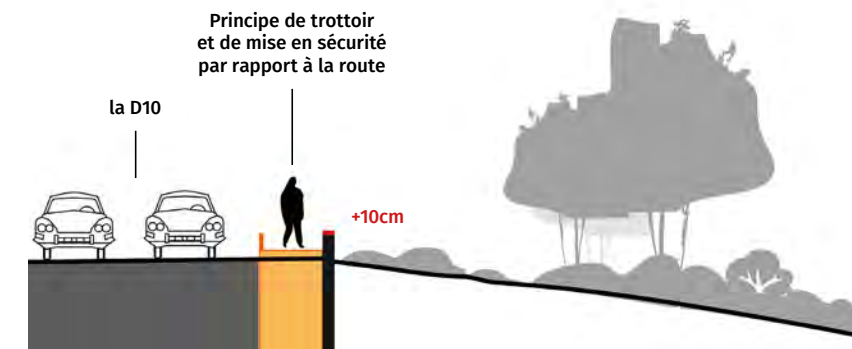
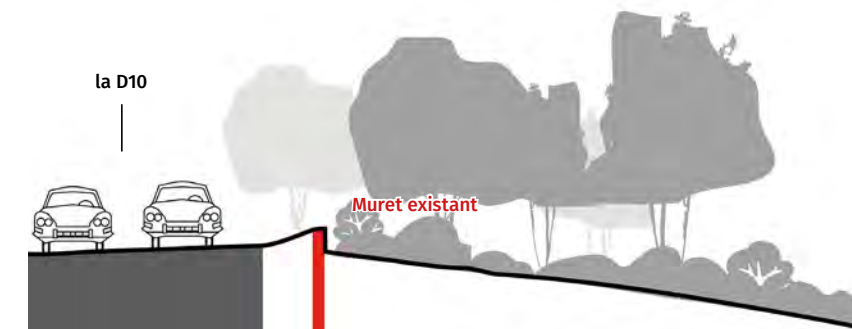


Coupe de principe de la digue en remblai de terre sur la commune de Bassens (zone amont détachée de la route) (source : SETEC)



Coupe de principe du muret de digue, avec mise en sécurité des piétons par la création d'un trottoir (zone aval le long de la RD10) (source : SETEC)

### ETAT EXISTANT



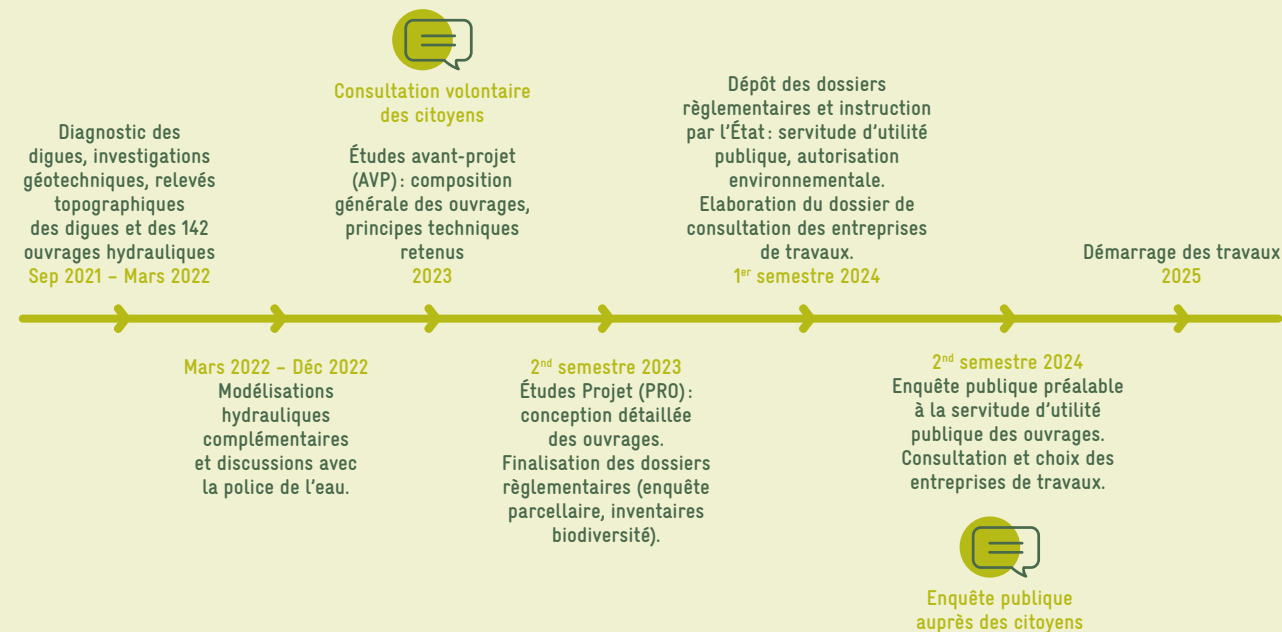


# LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET

Bordeaux Métropole gère les digues de la presqu'île d'Ambès depuis janvier 2020, en substitution du Syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA). En novembre 2022, la métropole a adopté une stratégie GEMAPI à l'échelle métropolitaine qui prévoit et finance, notamment, la réhabilitation des digues de la presqu'île.

Le projet est maintenant entré dans une phase opérationnelle, débutée par une série d'études et d'étapes préalables (cf. frise ci-dessous), menées en lien avec les services de l'État ainsi que les élus de la presqu'île d'Ambès. Les travaux devraient débuter en 2025. Ils se dérouleront en plusieurs phases qui restent à définir (ce sera l'objet de l'étude-projet « PRO »), échelonnées sur plusieurs années.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL : LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET DE RÉHABILITATION DES DIGUES DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS, INCLUANT DES PHASES D'ASSOCIATION DES CITOYENS



# LA PHASE DE CONSULTATION VOLONTAIRE DES CITOYENS

## LA PLACE DE LA CONSULTATION DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Bordeaux Métropole, en lien avec les quatre communes concernées par le projet, organise une première consultation citoyenne du 28 septembre jusqu'à mi-novembre 2023.

Il s'agit d'une consultation, c'est-à-dire que l'objectif principal est d'informer le public et de recueillir ses contributions, en respectant le cadre technique du projet très contraint (l'objectif principal du projet étant le confortement des digues afin de les rendre plus résistantes aux événements climatiques). Cette consultation est dite volontaire car elle n'est imposée par aucun texte réglementaire.

Elle se déroulera selon le processus suivant :

**1**

Bordeaux Métropole présente, de manière transparente, les études avant-projet (AVP) déjà réalisées et ce qu'elles ont déjà permis de définir :

- › les lieux du projet (les 7 secteurs d'intervention) ;
- › le principe technique des ouvrages retenu.

Elle le fait à travers le dossier de consultation et les différentes rencontres prévues.

**2**

Tout au long de la phase de consultation, grâce aux modalités prévues par Bordeaux Métropole, les citoyens peuvent :

- › prendre connaissance du projet et des enjeux qui s'y rapportent, principalement celui de la sécurisation des digues et du risque inondation ;
- › échanger avec Bordeaux Métropole des caractéristiques du futur ouvrage telles que présentées dans les études d'avant-projet (AVP) ;
- › exprimer des attentes et suggestions (contraintes spécifiques à chacune des parcelles des riverains par exemple) qui pourront être prises en considération lors de la phase ultérieure d'étude, c'est-à-dire les études projet (PRO).

L'ensemble des habitants et acteurs de la Métropole et de la presqu'île d'Ambès est invité à participer. Par ailleurs, des temps spécifiques sont proposés aux riverains des digues impactées par le projet afin de recueillir leurs suggestions.

**3**

La Métropole et les communes concernées dressent un bilan de cette première phase de consultation. Le bilan expose les contributions du public, collectées à travers les différents dispositifs (réunions, site internet...). Il rend compte des suites que la Métropole entend donner aux avis citoyens. Le bilan est rendu public, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

**4**

Après la consultation, les études se poursuivent, en particulier l'étude dite projet (PRO) afin d'affiner les propositions techniques. Puis, les dossiers réglementaires sont déposés auprès de l'État en vue d'obtenir les autorisations nécessaires au projet. Une phase supplémentaire d'association des citoyens, sous forme d'une enquête publique, devrait être organisée en 2024, au sujet de la déclaration d'utilité publique du projet et de ses impacts environnementaux.

**5**

La dernière étape consistera à consulter et sélectionner les entreprises aptes à réaliser les travaux. Les travaux devraient ensuite pouvoir débuter en 2025.



## LES MODALITÉS ET LE CALENDRIER DE LA CONSULTATION

**La consultation s'adresse à la fois au grand public intéressé par le développement de la presqu'île d'Ambès, et aux riverains directement impactés par le projet.**

Des modalités spécifiques sont proposées à chacun.



**DU 28 SEPTEMBRE 2023 À MI-NOVEMBRE 2023**

**Le site internet de la participation de Bordeaux Métropole**

[participation.bordeaux-metropole.fr/participation/digues-de-la-presquile-dambes](https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/digues-de-la-presquile-dambes).

Le site internet est accessible à tous, tout le temps, selon les envies et le calendrier de chacun, à son rythme. Les informations concernant le projet y sont accessibles. Les citoyens peuvent également exprimer leur avis et leurs idées, voir les avis des autres et entrer en débat avec eux.



**28 SEPTEMBRE 2023, 18H30**

**Une réunion publique, ouverte à tous.** Le projet dans son ensemble y sera présenté, le public pourra débattre avec la Métropole et les communes des enjeux, objectifs et caractéristiques générales des travaux envisagés. En fin de réunion, des stands permettront aux riverains des digues de s'inscrire aux rencontres de proximité.



**04 – 06 OCTOBRE 2023**

**Trois rencontres de proximité.**

Spécifiquement dédiées aux riverains directs de la digue, qu'ils soient propriétaires (un courrier d'invitation leur a été adressé nominativement par voie postale) ou occupants (le courrier a été déposé dans leur boîte aux lettres), ces réunions permettent d'approfondir les échanges sur les conditions de réalisation du projet au niveau de chaque parcelle.

- › 4 octobre à 18h: secteur de Saint-Louis de Montferrand.
- › 5 octobre à 18h: secteur d'Ambès.
- › 6 octobre à 18h: secteur de Saint-Vincent-de-Paul.



**17 – 19 OCTOBRE 2023**

**Trois permanences itinérantes sur le terrain.**

L'équipe-projet de Bordeaux Métropole se déplacera d'un bout à l'autre de la digue, secteur par secteur, et pourra être interpellée par les riverains qui souhaitent lui montrer, directement sur le terrain, des éléments spécifiques à leur parcelle que le projet devrait prendre en compte.

- › 17 octobre, entre 9 h 30 et 13 h: secteur de Saint-Vincent-de-Paul.
- › 18 octobre, entre 9 h 30 et 13 h: secteur d'Ambès.
- › 19 octobre, entre 9 h 30 et 13 h: secteur de Saint-Louis-de-Montferrand.

## UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PARTICIPATIONS CITOYENNES DE LA MÉTROPOLE

En février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la Charte nationale de la participation du public. Ce faisant, elle s'est engagée à respecter 22 engagements dans le sens d'une plus grande qualité des démarches participatives qu'elle organise.

Les modalités de la présente consultation ont été choisies afin de mettre l'accent sur certains de ces engagements:

› **proposer des dispositifs variés pour s'adapter aux différents publics:** le grand public pourra s'informer et s'exprimer sur le site internet et lors d'une

réunion publique ouverte à tous, tandis que les riverains, directement concernés par le projet, sont invités à 3 réunions de proximité et à 3 permanences itinérantes sur la digue.

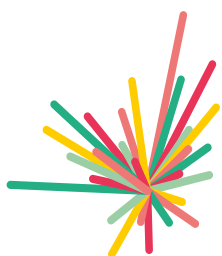
› **fournir des informations claires, complètes et transparentes pour mieux expliquer** le projet, les différents

stades d'étude, les questions posées au public et ce sur quoi il peut s'exprimer, l'impact de sa participation sur les décisions, etc. Le dossier de la consultation et les différents supports utilisés lors des rencontres sont conçus dans ce sens.

› **un engagement à rendre compte,** dans un bilan qui sera rendu public après la fin de la consultation, de la manière dont Bordeaux Métropole et les villes associées auront pris en compte ou non les contributions du public dans leur choix final.

La Charte de la participation du public est disponible sur le site [participation.bordeaux-metropole.fr/presentation](https://participation.bordeaux-metropole.fr/presentation)





# **BORDEAUX MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
05 56 99 84 84  
[centregemapi@bordeaux-metropole.fr](mailto:centregemapi@bordeaux-metropole.fr)  
[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)